



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 novembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rues du Faubourg Raines et Hoche à Dijon - Acquisition de deux propriétés

L'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé à la maîtrise foncière de deux ensembles immobiliers mitoyens, situés 79 rue du Faubourg Raines et 27/29 rue Hoche à Dijon, au titre du volet thématique d'intervention « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

La réunion de ces deux tènements fonciers, après démolition du bâti aujourd'hui libre d'occupation, permettrait la réalisation d'un programme immobilier d'une vingtaine de logements.

Afin de permettre la mise en oeuvre de cette opération d'habitat dans les meilleures conditions, il est proposé de solliciter de l'EPFL la rétrocession de ces biens, au profit du Grand Dijon.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'établissement, la rétrocession interviendra à un coût constitué de la valeur vénale d'achat et des frais notariés, augmenté des frais de portage de 2 % par an, soit un montant total de l'ordre de 678 000 €, qui sera ajusté en fonction des frais notariés définitifs.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or la propriété située 79 rue du Faubourg Raines à Dijon, cadastrée section ET n° 131 de 688 m² et la propriété située 27/29 rue Hoche à Dijon, cadastrée section ET n° 219 de 460 m², libres d'occupation ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra, conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL adopté par délibération du 25 février 2005, moyennant le montant de 256 696,27 € pour la propriété rue du Faubourg Raines et le montant prévisionnel de 421 000 € pour celle rue Hoche, lequel montant sera ajusté en fonction du coût définitif des frais d'acte d'acquisition, soit une somme totale de l'ordre de 678 000 € ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tout acte à intervenir pour la régularisation de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président


Pierre PRIBETICH

Publié le 14 NOV. 2008
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

14 NOV. 2008

